

#### Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Pôle Institutionnel, statutaire

#### et coordination

### Délibération n°2025-03-21-01-CAC

Relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

## Le Conseil académique d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 21 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Considérant les débats et les modifications apportées en séance,

Après en avoir délibéré,

#### Article 1er:

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil académique du 9 décembre 2024 tel qu'amendé par ses membres.

#### Article 2:

Le procès-verbal de ladite séance est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 77

Quorum: 39 membres présents et représentés

Présents et représentés : 34 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 21 mars 2025 Le Président d'Aix Marseille Université

Eric BERTON

0 1 AVR. 2025

Publiée le :

Transmise au Recteur de la région académique le :

0 1 AVR. 2025



#### Procès-verbal

#### Conseil académique

Date et heure: 9 décembre 2024 - 11 H 00

#### **Participants**

#### Président

> BERTON Eric

#### Commission de la recherche

#### Collège A

- MANZARI Francesca
- > RICHEBE Nathalie
- > RUBIO Nathalie
- > TEISSIER SAMPIERI Nathalie
- > SOURISSEAU Jean-Christophe
- > ANDRE Nicolas
- ➤ MONNIAUX Sylvie

#### Collège C

- BOYER Véronique
- ➤ LAISNEY Patrice
- > OUERFELLI Mohamed
- > SERENO Sophie

#### Collège D

- COTINAT Maeva
- MAZEAU Serge

#### Collège E

> CACCOMO-GARCIA Elodie



#### **Usagers**

- DEVRIESE-SENSE Antoine
- MARLIN Kane

#### Personnalités extérieures

> POPHILLAT Matthieu

#### Commission de la formation et de la vie universitaire

#### Collège A

- ➤ MERCIER Virginie
- RAIMUNDO Jean-Manuel
- GENTIER Antoine
- MASCRET Nicolas
- > CARRETIER Emilie

#### Collège B

- > BREZUN Jean-Michel
- > MESLI Nadia
- MOLINA Guylaine
- > SAINT JONSSON Anaïs
- ➤ LEFEVRE Julien

#### Collège IATSS

- > MIRTILLO Christiane
- > MAHDJOUB Soall

#### **Usagers**

- ACQUATELLA Quentin
- ➢ BONNETAIN Ferreol



- > ATRACH Ralph
- VIEILLEDENT Alixe

#### **Procurations**

- M. BELLIER Olivier a donné pouvoir à M. SOURISSEAU Jean-Christophe
- M. GRAVEL Nicolas a donné pouvoir à Mme RICHEBE Nathalie
- M. MARMAYOU Jean-Michel a donné pouvoir à M. MASCRET Nicolas
- Mme BUISSON Marie-Laure a donné pouvoir à Mme SAINT JONSSON Anaïs
- Mme BOUTEYRE Evelyne a donné pouvoir à Mme MIRTILLO Marie-Christiane
- M. MAGNOULOUX Hervé a donné pouvoir à Mme SAINT JONSSON Anaïs
- Mme DESRUES Françoise a donné pouvoir à M. MASCRET Nicolas
- Mme EYRAUD Marielle a donné pouvoir à Mme MANZARI Francesca
- M. BADIE-BARTHES Laurent a donné pouvoir à Mme VIELLEDENT Alixe
- M. JAMIS Matt a donné pouvoir à M. ATRACH Ralph
- M. ZIMBARDO Patrick a donné pouvoir à M. BERTON Eric

#### 34 présents et 11 représentés

Nombre total de membres en exercice	79
Quorum	40
Nombre de présents	<u>34</u>
Dont nombre de membres représentés (procurations validées)	11
Nombre de membres absents non représentés	34



#### Absents non représentés

#### Commission de la recherche

#### Collège A

- > MARMAYOU Jean-Michel
- > SABATIER MALATERRE Florence
- ➤ WHARTON Sylvie
- CASTINETTI Frédéric
- FRYDMAN Claudia

#### Collège B

- ➤ BEGE Thierry
- ➤ LENCK-SANTINI Pierre-Pascal
- LAMI Arnaud

#### Collège E

CAVALLO Delphine

#### Collège F

> BENOLIEL Ingrid

#### **Usagers**

- ➢ GARGANI Tom
- BOUCHERIFI Tatiana
- NACHAR Oriane

#### Personnalités extérieures

- COUDERT Julien
- > PIQUE Claudine
- > BRUNA Aurore



#### Commission de la formation et de la vie universitaire

#### Collège A

- > CHAUMOITRE Kathia
- > RUQUET Michel

#### Collège B

DUFOUR Jean-Charles

#### **Usagers**

- > AUBERT Anastasia
- > BOCOGNANO-MARTINEZ Marnie
- > CATONI Ghjuvan
- > DUFRESNE Younes
- > HALLART Charlie
- > PEREZ Léonardo
- > SOREL Andrea
- > TARDIF Ylvana
- > VELLA Amandine

#### Personnalités extérieures

- ➤ BOUALEM Sarah
- ➤ COSTA Pierre-Olivier
- > MANIVERT-DELAYE Nathalie

La séance est ouverte à 10h00.



#### Introduction

Monsieur le Président propose d'ouvrir la séance sur le procès-verbal du 3 juillet 2024 et demande s'il y a des remarques particulières avant de le mettre au vote. Il indique également que Monsieur Kane MARLIN s'est connecté.

Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2024

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 1. Sujets d'actualité et d'orientation générale concernant la politique de l'établissement

#### 1.a. Stratégie de l'établissement

1.a.1. Additif à la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2025

Délibération

Damien VERHAEGHE

**M.** Damien VERHAEGHE présente le point. Il explique que la masse salariale des enseignants et enseignants-chercheurs partant en 2025 va être examinée afin de préparer la rentrée RH un an à l'avance, sur la base de départs prévisionnels auxquels s'ajouteront des départs dits « au fil de l'eau ». Il s'agit donc d'un travail sur une base de statistiques. En moyenne, les enseignants-chercheurs partent à la retraite environ à l'âge de 67 ans et c'est à partir de là que s'établit un dialogue avec les structures afin de travailler sur la masse salariale sortante.

La présentation se fera en deux parties; une première partie autour du contexte dans lequel cette campagne s'est inscrite, notamment le transfert important de charges de l'État vers les universités. La seconde partie présentera plus en détail les chiffres.

Il précise que ce processus a débuté à l'été, dans le cadre du dialogue de gestion mené par la gouvernance, la Direction des Ressources humaines, la Direction des Affaires financières avec les structures. Il rappelle que cette année le débat d'orientation budgétaire s'est tenu au mois de septembre. Il s'agit là de présenter le projet de budget en fonction de l'état des connaissances des moyens de 2025, à partir duquel sont fixées les grandes orientations budgétaires.



Il explique qu'ensuite s'est ouvert toute une série d'ateliers techniques avec les structures, les composantes et les services.

Une période stratégique s'ensuit au mois octobre, au cours de conférences de moyens où participent les UFR, les directions administratives et politiques. Au mois de novembre, il s'agit de la période au cours de laquelle sont consolidées les enveloppes budgétaires limitatives et où sont pris les arbitrages pour faire rentrer les structures qui n'arriveraient pas à rentrer dans les enveloppes limitatives. Au mois de décembre, c'est la période de la réunion des Conseils centraux : CAC, ensuite le CSA, et enfin devant le Conseil d'administration.

Préalablement à ce dernier, le Président présente le budget au Recteur qui émet un avis sur sa sincérité et sa soutenabilité. C'est l'adoption du budget par le Conseil d'administration qui ouvre les crédits au mois de janvier suivant.

M. VERHAEGHE Damien présente le diagramme relatif à la masse salariale qui croît de manière mécanique et présente les différentes tensions existantes. Il y a des montants que l'Etat attribue pour « financement de charges de services publics », même si l'Etat se défausse pour les universités sur certaines d'entre elles. En effet, une partie d'entre elles est encore financée par l'Etat mais une autre ne l'est plus. En 2018, il s'agissait de 5 millions d'euros et aujourd'hui, il s'agit de plus 38 millions d'augmentation de financements fléchés en termes de masses salariales.

Ensuite, il existe des financements « externes », tels que les contrats de recherche par exemple, permettant de mettre en exergue les capacités de nos équipes et de nos enseignants-chercheurs à bénéficier de fonds compétitifs.

La partie à surveiller est celle de la part des financements libres de l'établissement, c'està-dire les ressources non fléchées destinées à financer le fonctionnement de l'établissement.

Cependant, **M. VERHAEGHE Damien** souligne que l'établissement est de plus en plus amené à affecter ces dotations libres et ce financement non fléché à la masse salariale. Ceci s'explique par des facteurs endogènes tels que par exemple la valorisation des primes RIFSEEP pour les BIATSS, le CIA, la revalorisation par deux fois au cours du mandat des primes des enseignants et enseignants-chercheurs dites « C2 » ou les primes de « responsabilité pédagogique ».

Le financement du glissement vieillesse technicité (GVT) n'est plus compensé par l'Etat depuis quelques années. 8 000 agents AMU évoluent chaque année en changeant d'échelon ou de corps par exemple. Ceci représente environ 4,6 millions d'euros par an qui ne sont pas couverts par les départs naturels.

Il y a seulement 120 ou 150 départs par an. En d'autres termes, il faudrait ne remplacer personne pour couvrir l'accroissement de la masse salariale!

Enfin, s'ajoute à cela l'effet énergétique qui a fortement pesé sur les comptes.



Les services du Rectorat surveillent également un ratio qui jusqu'ici était un « gentlemen agreement » entre le ministère et les établissements qui sont les « opérateurs ». Parmi les critères de surveillance des universités, sont pris en considération ce ratio qui correspond au niveau de trésorerie ainsi que le niveau de fond de roulement.

Ce ratio est constitué du rapport entre la totalité des dépenses de personnels (qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires et y compris les heures complémentaires), sur la totalité des produits encaissables (qui sont les recettes liées aux écritures d'amortissement). Ce ratio ne doit pas dépasser 83%.

Si les dépenses en masse salariale comptabilisent plus de 83% de la totalité des produits, le Rectorat et les Directions des établissements s'emploient à retravailler les prévisions afin de revenir à l'équilibre.

En 2020, le ratio a commencé à s'accroître et l'établissement a donc fait 2 campagnes d'emplois « à l'économie ». A la suite de ces deux campagnes, l'année 2023 a été marquée par de meilleurs résultats.

Désormais, l'établissement reste dans l'attente du compte financier 2024 mais il semblerait a *priori* que ce ratio soit inférieur à 83%. Ceci s'explique non pas parce que les dépenses de personnels diminuent - puisque le GVT induit une croissance naturelle de la masse salariale -, mais plus par la capacité des structures internes à chercher des recettes supplémentaires. L'évolution favorable de la partie recette permet donc d'être en dessous du seuil.

Par ailleurs en 2023 et 2024, le Ministère de la fonction publique a dégelé et revalorisé le point d'indice d'1,5% et a également octroyé 5 points d'indice à tous les agents publics au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour autant, ces mesures n'ont été que partiellement couvertes par l'Etat et n'ont pas été compensées en termes de dotations. D'ailleurs, en 2023, il y a eu 6 millions d'euros de dépenses puis, en 2024, 11 millions de dépenses, pour 5 millions de recettes.

Depuis lors il y a donc 6 millions d'euros supplémentaires de dépenses dues à l'application de ces mesures obligatoires.

S'ajoute à cela l'explosion des coûts de l'énergie. En 2021, toutes les sources d'énergies confondues dans l'établissement représentaient 11 millions d'euros de dépenses pour l'établissement, 22 millions de dépenses en 2023 et 19 millions d'euros de dépenses en 2024. Ainsi, il y avait entre 9 et 11 millions d'euros de surcoût pour lesquels l'Etat n'a compensé les dépenses que partiellement, ce qui a donc aggravé les dépenses de l'université.

L'addition de ces phénomènes a engendré un montant de 17 millions d'euros venant dégrader les résultats de l'établissement. Les ministres ont recommandé à l'établissement de continuer à vivre normalement en raison du caractère provisoire de cette situation.

Cela a cependant donné lieu à un résultat négatif en 2023.



Le budget rectificatif de 2024 a fait valoir un déficit de 12 millions d'euros, puis de 10 millions d'euros pour celui de l'année 2025.

Ces résultats constituent la raison pour laquelle le Président, après consultations des directions d'UFR, a décidé de faire des économies sur 2 campagnes d'emplois.

Il a d'abord été envisagé de faire une année blanche en termes de campagne d'emplois mais cette solution n'était pas soutenable sur les plans pédagogique et scientifique.

Il a donc été décidé de laisser une marge de manœuvre aux UFR et de travailler sur un prélèvement plus important sur les deux prochaines années afin d'intégrer les 17 millions d'euros nécessaires.

Ainsi pendant deux ans, l'établissement va faire de la « non dépense » et pas uniquement en ce qui concerne la masse salariale. Par exemple, les bourses de mobilité étudiantes ont été réduites de 500 000 euros; les « mesures nouvelles » RH ont été diminuées, l'enveloppe d'heures complémentaires a été réduite également.

Toutes ces mesures permettraient d'absorber la dette de 17 millions d'euros en deux ans.

Malgré cela, en 2025, le taux de cotisation employeur pour les retraites des fonctionnaires augmentera de 4 points et ne sera pas compensé par l'Etat.

A l'échelle de l'établissement cela représente 8 millions d'euros. Il est donc probable que l'établissement soit contraint sur une 3<sup>ème</sup> année, avec un taux de prélèvement important, pour absorber cette somme.

AMU a toutefois travaillé sur une campagne d'emplois basée sur un prélèvement unique pour compenser le GVT et les mesures de transferts de l'Etat.

L'établissement essaie de financer les mesures gouvernementales RH via les schémas directeurs et le schéma handicap en raison de l'obligation légale imposant d'offrir 6% de postes aux concours à destination des personnes en situation d'handicap.

Cela est généralement le cas pour les BIATSS mais pas pour les enseignants-chercheurs.

L'établissement s'acquitte en conséquence du paiement d'une contribution au fonds national.

L'établissement envisage un taux de prélèvement à 60% pour les deux prochaines campagnes. Jusqu'alors ce prélèvement était de 40%.

Ce taux n'était cependant pas complètement équilibré.

Bien qu'il y ait plus de concours que de sorties, certains postes d'EC sont gelés sur cette campagne d'emplois notamment.

La campagne 2026 verra un prélèvement à 60% et pèsera de façon plus importante.

D'autres mesures importantes ont néanmoins été maintenues, à l'image des 11 postes proposés au concours sur le fondement de l'article 46-3.



L'établissement va négocier avec le ministère les concours qui ne seraient pas sollicités par les autres universités.

Le ministère demande dans quelles sections CNU l'établissement souhaite ouvrir les concours. Il sera proposé aux enseignants éligibles de passer un concours de MCF sur la base d'une voie qui leur est réservée : ces voies d'accès sont financées par le central.

A l'issue de la présentation, le Président invite les membres du Conseil à poser leurs questions.

**Mme CARRETIER Emilie** souhaite savoir si cette séance vient acter uniquement la campagne synchronisée et si les recrutements sur le fondement de la LRU sont compris dans le vote de la campagne.

**M. VERHAEGE Damien** confirme qu'il s'agit bien de valider la campagne synchronisée. Il précise que parfois l'établissement peut être amené à se prononcer également sur la campagne au fil de l'eau en raison des nouveaux départs n'ayant pas fait partie de la campagne synchronisée ou bien en cas de financement de l'Etat.

Les recrutements LRU ne font pas partie de ce vote car il ne s'agit pas de concours au sens propre. Sont présentés aujourd'hui des concours MCF/PR et les recrutement PRCE ou PRAG.

Mme CACCOMO GARCIA Elodie s'interroge sur le taux de postes d'ATER pourvus en 2024.

M. VERHAEGE Damien répond qu'il ne peut pas apporter de réponse immédiatement le fera ultérieurement.

**Mme CACCOMO GARCIA Elodie** explique que lors de l'année 2022, il s'agissait des premiers CPJ. Elle demande comment cela va se passer maintenant les concernant.

M. VERHAEGHE Damien explique que les établissements ont entre 3 et 6 ans pour les titulariser. Il ajoute qu'il y aura un comité de titularisation qui examinera et proposera la titularisation.

**Mme MONNIAUX** pose la question de savoir si l'université prend en charge les salaires des CPJ lorsqu'ils sont titularisés.

M. VERHAEGHE Damien répond que l'université paie sur financement de l'Etat. Aujourd'hui, ces derniers sont sous statut de contrat LRU et lorsqu'ils deviendront PR, le différentiel sera aussi financé par l'Etat.

Mme MONNIAUX interroge pour savoir si c'est contractualisé.



**M. BERTON Eric** répond qu'il avait interrogé le ministère à trois reprises sur ce sujet. Selon ce dernier cela devrait se maintenir.

**M. LEFEVRE Julien** pose la question de savoir quel est le montant total annuel des primes sur AMU.

**M. VERHAEGHE Damien** répond que le montant précis lui sera communiqué ultérieurement. Il explique que le C1 est perçu par tout le monde. Cependant, le C2 et le C3 sont liés à des occupations de fonctions. Il l'invite également à consulter le bilan social. Concernant les chiffres 2024, il indique qu'AMU comprend 8 000 personnels, qu'il y a 600 millions d'euros pour la campagne d'emploi et entre 120-150 départs, ce qui permet d'économiser 12 ou 13 millions d'euros.

M. BERTON Eric demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence d'autres questions ou remarques, il est procédé au vote.

## L'additif à la campagne d'emploi est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

- M. OUERFELLI précise qu'il était présent malgré son retard.
- M. BERTON Eric remercie tout le monde.

**Mme MONNIAUX** pose une dernière question relative aux fiches de poste afin de savoir si ces dernières avaient été passées au crible de l'égalité femmes/hommes. Elles précisent que certaines sont neutres du point du vue du genre mais que parfois, cela revient au masculin.

- M. VERHAEGHE Damien répond que l'écriture inclusive n'est pas obligatoire et même prohibée.
- **M. BERTON Eric** répond qu'il y a une sensibilisation sur ce point mais que parfois ce n'est pas toujours parfait. Il indique qu'il en parlera à Mme Isabelle REIGNER.

**Mme MONNIAUX** précise qu'il ne s'agit pas forcément de l'écriture inclusive mais de l'emploi des articles définis « LE ou LA » en fonction de la personne.

M. BERTON Eric souligne qu'il s'agissait de zèle voire même d'une erreur. Il remercie Mme MONNIAUX.



T.

F.

+ 33 (0) 4 91 39 65 00

+ 33 (0) 4 91 31 31 36

Il propose de clore la séance s'il n'y a plus de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h52.